

Art du bois option sculpteur ornemaniste

Ce CAP permet d'acquérir les techniques artisanales traditionnelles du travail du bois pour créer, reproduire ou restaurer des objets, des éléments décoratifs ou du mobilier. L'enseignement porte également sur le dessin d'art, le dessin technique et l'histoire des styles.

Le sculpteur ornemaniste réalise, à partir de croquis, l'ornementation de meubles, des éléments de décoration pour l'architecture intérieure (boiseries, manteaux de cheminée, portes, balustrades) ainsi que des objets décoratifs (pendules, pieds de lampe...). A partir d'une commande, il esquisse le motif, puis confectionne un modèle en plâtre avant de passer à la réalisation proprement dite. Il met alors en forme les volumes et sculpte les détails.

Le sculpteur sur bois utilise deux techniques : la sculpture ornementale et la sculpture en volume.

A partir d'un document (la commande du client), le sculpteur réalise un croquis. Le dessin est à la base du métier. Une maquette en plâtre peut permettre de mieux visualiser les volumes.

Une bonne connaissance de l'histoire de l'art est indispensable pour maîtriser époques et styles lors de la réalisation ou de la restauration d'un meuble.

Une fois accepté le projet proposé, le sculpteur choisit le bois. Il le découpe et le rabote puis il dégrossit la pièce de bois, tranche, taille, creuse... pour progressivement lui donner la forme voulue. Il se sert d'outils tranchants comme la gouge, le burin, le bédane... Un travail nécessitant beaucoup de précision et de minutie pour arriver d'un bloc de bois brut à une œuvre d'art.

Artiste, certes, mais aussi commerçant. Il est capable de dialoguer avec les clients, de valoriser son savoir-faire et de présenter des propositions commerciales.

Le travail est essentiellement centré sur la création artistique ou sur la restauration de sculptures pour les particuliers, architectes et ébénistes.

↳ Débouchés

Le titulaire du CAP peut travailler dans un atelier artisanal ou dans un atelier de fabrication haut de gamme. L'habileté manuelle est indispensable pour exercer ce métier, même si elle ne se développe réellement qu'au fil des années.

Il exerce comme artisan ou salarié d'une entreprise artisanale de sculpture sur bois, de restauration de mobilier ancien, de fabrication de meubles et d'objets de décoration. Il peut également travailler à la restauration du mobilier national pour le compte de l'Etat.

Les emplois sont peu nombreux et il faut prévoir une certaine mobilité.

↳ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

↳ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

Les arts du bois portent sur le façonnage artistique du bois. La formation est à la fois technique et artistique.

L'enseignement technologique et professionnel comporte une partie générale commune et une partie spécifique à chacune des trois options du CAP arts du bois :

- Arts appliqués et culture artistique apportent aux élèves des repères dans le monde des arts et une culture générale. Comprendre et utiliser les documents est à la base de la formation. Des cours d'histoire des styles des arts du bois permettent aux élèves d'acquérir les connaissances nécessaires pour reconnaître et respecter les différents styles lors de travaux de restauration ou de création ;
- Dessin technique et dessin d'art : techniques de base de préparation d'un ouvrage.
- Connaissance du bois et des techniques de préparation.
- Choix et la préparation des outils à mains (gouge, bédane...) et des machines ;

La technologie de spécialité du sculpteur porte plus spécifiquement sur les différents types de travaux : boiseries, sièges, portes..., les techniques de réalisation de sculptures en relief, les techniques d'assemblage : embrèvements, entures..., les outillages et le bois utilisés en sculpture.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Epreuve pratique : exécution d'un ornement et modelage coeff. 11 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Dessin (coeff. 3) : dessin d'art appliqué et dessin technique.

- Technologie et prévention des accidents, coeff. 2
- Histoire des styles des arts du bois (coeff. 1).

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- en bac pro ou un brevet de maîtrise dans une spécialité du travail du bois (ébénisterie, sculpteur sur bois...)
- vers un diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art (DFESMA) spécialité sculpture.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Gard (30)

Uzes - Lycée des métiers d'art Charles Gide (Public) **I A**

Haute-Garonne (31)

Revel - Lycée professionnel des métiers de l'ameublement (Public) **I**

I formation initiale

A formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85- ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66- ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel
05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi